



Sainte-Barbe

ANIMÉE PAR L'AVENIR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

**PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 2025-01
POUR DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement de taxation numéro 2025-01 pour déterminer les taux de taxes et autres considérations pour l'exercice financier 2025 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil qui sera tenue le 10 décembre 2024 à 16h30.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est d'indiquer les taux d'imposition de taxation et services pour l'année 2025 ainsi que les dates de versements.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 3e jour de décembre deux mille vingt-quatre.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3 décembre 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3e jour de décembre 2024

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière